

ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS D'AUXERRE.

INFIRMERIES.

Dans un précédent article, nous avons fait connaître le quartier livré aux aliénés paisibles, et la manière dont les divers besoins de ces malades trouvent satisfaction.

Aujourd'hui, nous traiterons de celui des infirmeries tel qu'il est construit.

Nous pourrions, à la vérité, nous élever à des considérations générales sur cette partie des asiles; discuter, au point de vue théorique, les principales conditions qu'elle doit remplir; mais une semblable méthode, plus philosophique, nous éloignerait du but que nous nous proposons d'atteindre, qui est de nous renfermer dans l'actualité des faits découlant de principes établis dans un mémoire sur le projet de reconstruction de l'établissement, que nous ne ferions que répéter.

Le quartier de l'infirmerie est destiné à recueillir les aliénées ga-teuses, épileptiques ou non épileptiques, celles atteintes de maladies accidentelles ou de démence avancée. Le bâtiment est éloigné de la route, à proximité des services généraux, du logement du médecin-directeur, afin de faciliter les visites de ce dernier, le transport des médicaments, appareils, régimes ou autres objets nécessaires aux aliénées malades, et de les préserver des impressions irritantes.

Ce quartier contient deux principales sections: l'une pour les aliénées épileptiques, l'autre pour les aliénées; elles sont disposées de manière que ces deux catégories de malades n'aient, entre elles, aucune communication de vue ou de contact. Il existe, en outre, dans chacune de ces sections, deux chambres isolées consacrées: 1° aux aliénées bruyantes, affectées de lésions incidentes; 2° à celles atteintes de maladies contagieuses. Cette dernière chambre a été rejetée des dortoirs à une distance plus considérable que l'autre.

Parmi les malades qui habitent le rez-de-chaussée, nous comptons

(1) Voir dans l'Annuaire de 1846, le premier article, page 221.

celles d'entre les démentes dont l'altération du cerveau a fait des progrès assez grands pour s'opposer à toute occupation. Privées de sensibilité, par conséquent de spontanéité, incapables de jugement, et même d'attention, dépourvues de la volonté qui exécute librement ce que la raison commande, ces malheureuses, placées au milieu des autres aliénées, leur donnent l'exemple d'une décourageante apathie; leur vue les afflige, leur oisiveté leur nuit, il faut donc les entourer de soins spéciaux qu'elles trouvent dans une infirmerie. D'un autre côté, leurs mouvements n'étant qu'engourdis, il est nécessaire de leur fournir l'occasion d'un exercice facile et à leur portée, en évitant avec soin tout ce qui peut gêner leur marche ou devenir une cause de blessure en cas de chute. Pour obtenir ces avantages, ces démentes couchent au rez-de-chaussée avec les paralytiques capables de se promener. Nous avons fait émousser les angles des pierres, et particulièrement des bases des colonnes qui descendent presque au niveau du sol; nous avons établi un talus en terre aboutissant du sol de la galerie au préau au moyen d'une pente douce.

Tandis que nous classons au premier étage, avec les aliénées atteintes de maladies incidentes, les paralytiques incapables de se tenir debout.

Là on peut ventiler puissamment les dortoirs; là on se met à l'abri de l'humidité, cause si fréquente du scorbut sur des organisations épuisées. La lumière pénètre abondamment dans les salles et réchauffe, au printemps et à l'automne, de ses rayons bienfaisants, le malheureux paralytique glacé par les premiers attouchements de la mort. On a objecté que, au premier étage, le paralytique ne pouvait être transporté sur son fauteuil dans le préau du quartier qu'il habite; à cela je réponds: 1° que pour l'aliéné arrivé à ce dernier terme de la vie, la meilleure position est la situation libre dans un lit qui forme un plan fortement incliné de la tête aux pieds; 2° qu'un coucher propre et fréquemment renouvelé est ce qui lui convient; 3° que la paresse, le dégoût et une sordide économie ont pu seuls inventer ces fauteuils percés où les paralytiques sont liés, garrottés pour prévenir les chutes sur le sol; 4° que la liberté des mouvements dans l'étendue qui leur reste doit être religieusement respectée, ces liens, ces obstacles devenant un sujet continuel de contrariétés, de contrainte qui excite la colère ou les pleurs, et aggrave le mal; 5° que le poids du tront sur les parties molles, en contact avec les rebords du fauteuil, occasionne de graves escarres; 6° enfin que, en été, on peut respirer un air aussi pur que celui des préaux, au premier étage d'une

habitation salubre ouverte à l'est ou au sud-est, et convenablement ventilée.

Il s'agit maintenant de savoir quelles proportions ont été données aux salles d'infirmières pour une population prévue d'environ 136 femmes.

D'après les données moyennes fournies par des calculs et une observation de six ans, nos salles ont été construites pour recevoir, en totalité, 32 lits. Dont 12 ou $1/3$ pour épileptiques gâteuses, dans la prévision de 36 épileptiques, dont 6 ou $1/6$ pour les épileptiques incapables de travailler, 8 ou environ $1/3$ pour celles atteintes de maladies accidentelles.

Dont 10 ou $1/12$ pour les aliénées gâteuses, dans la prévision d'un nombre de 120 aliénées, 8 ou $1/15$ pour démentes incapables d'attention, 8 ou $1/15$ pour celles qui sont affectées de lésions incidentes.

On conçoit que de semblables chiffres peuvent varier; mais ils expriment l'état des besoins auxquels ils correspondent convenablement (1).

Passons maintenant aux détails de la construction. Une étude sévère de toutes les parties de l'infirmière a présidé à son élévation. Le

(1) Ainsi; en récapitulant la distribution des femmes aliénées dans leur quartier respectif, on aurait la répartition suivante :

1° Dans les infirmeries, gâteuses ou démentes incapables de travailler.	: 18
2° Dans le quartier des aliénées paisibles.	45
3° Dans le quartier des semi-paisibles.	45
4° Dans le quartier des convalescentes.	12

Total. : 120

Les 6 cellules pour les aliénées agitées et les 8 lits pour celles qui sont atteintes de maladies accidentelles ne devant pas être comptés, puisqu'à certaines époques il peut n'exister, dans les asiles bien dirigés, ni aliénées agitées, ni aliénées atteintes de maladies accidentelles.

Les aliénées épileptiques, à leur tour, seraient ainsi classées :

1° Dans les infirmeries, gâteuses ou démentes incapables de travailler.	18
2° Dans le quartier des paisibles.	18

Total. 36

Les 4 cellules pour les épileptiques agitées et les 8 lits pour celles qui sont affectées de lésions incidentes ne devant pas être comptés, puisqu'ils peuvent ne pas être occupés.

Ces deux nombres 120 et 36 constituent le chiffre 156 qui représente l'état normal de la population, quoique, au besoin, l'asile pût recevoir 182 aliénées.

bâtiment a dans œuvre 8 mètres de largeur ; les salles , de douze lits chacune , ont 12 m. 62 cent. de longueur ; les baies des fenêtres ont 2 m. 50 cent. de hauteur , 1 m. 30 cent. de largeur , les intervalles de ces baies 2 m. 70 cent. Deux lits correspondent aux trumeaux , et sont séparés par un espace vide de près d'un mètre. La hauteur des plafonds est de 4 m. 12 cent ; ce qui fait que , comparativement au bâtiment des paisibles , toutes ces dimensions ont été calculées pour un renouvellement plus prompt , plus facile , plus considérable de l'air atmosphérique , élément si essentiel à la vie et si facilement vicié par les miasmes , les gaz provenant d'un séjour continuel des malades dans un même lieu. A l'aide de ces dispositions la lumière pénètre plus abondamment dans les salles. L'humidité , si ordinaire au rez-de-chaussée , a été combattue par les moyens les plus sûrs : une couche de bitume , posée sur toute la largeur du socle qui forme l'épaisseur des murs , s'oppose à l'absorption capillaire des eaux et à la formation du salpêtre. Les deux étages sont carrelés au milieu , dans une largeur de 3 m. , et planchés de chaque côté 2 m. 50 cent. Le carreau et le parquet sont coloriés , cirés , frottés et maintenus dans un état constant d'extrême propreté. Un lit épais de cailloux roulés et de mortier sépare le carreau du sol. Un courant d'air , établi sous les parquets du rez-de-chaussée , assainit les dortoirs et les isole du sol des galeries , qui rejettent à l'est et à l'ouest du bâtiment , à 3 mètres des murs , les eaux pluviales dont elles garantissent les malades , ainsi que des fortes chaleurs du jour. Le parquet et le carrelage sont de plain-pied pour enlever aux infirmes , qui se promènent , toute occasion de chute. Une chambre à large baie B , placée au centre du bâtiment , est destinée , dans chaque dortoir C , à servir de lieu de repos à la surveillante , dont l'œil vigilant ou prêt à être éveillé au moindre bruit se trouve , pendant la nuit , à portée de voir ce qui se passe dans la salle.

Cette chambre sert en même temps d'entrepôt pour les tisanes , les appareils , les médicaments dont peuvent avoir besoin les malades , à la disposition desquelles ils ne sont jamais laissés.

Un calorifère en terre cuite , fermant à clé , chauffé à la houille , est construit aux deux étages , de manière à desservir les deux salles et à maintenir à la température voulue par la science les médicaments prescrits aux aliénés qui habitent l'infirmerie. Il contribue , en même temps , par son foyer , à la ventilation. Les fenêtres du premier étage , confectionnées comme celles du bâtiment des paisibles , offrent , indépendamment des impostes , un vasistas qu'on peut ouvrir ou fermer à volonté , afin de graduer , selon les besoins , les courants d'air , leur

intensité, leur volume, sans que l'aliénée puisse en profiter pour se précipiter. Une lampe veilleuse, suspendue au centre des plafonds, répand dans chaque dortoir, pendant la nuit, une douce clarté.

Les escaliers, en pierre dure, encastrés dans deux murs pleins, d'une foulée facile, de 0^m15^c de hauteur sur 0^m32^c d'enmarchement, 1^m60^c de largeur, sont d'un parcours aisé, et permettent de transporter sur un brancard à l'infirmerie, avec toutes les commodités désirables, et de celle-ci à la salle des bains qui est adjacente, les aliénées des différentes divisions. Les portes à deux battants répondent à cette disposition et à ce besoin. On entre au rez-de-chaussée par l'une d'elles après avoir franchi un vestibule d'attente E qui s'ouvre sur la galerie de service intérieur, tandis que les aliénées vont dans leur préau en traversant un autre vestibule F qui, pendant l'hiver, par sa double clôture, protège les malades contre l'introduction directe de l'air froid dans les salles.

Une petite porte G, pratiquée sur le devant des avant-corps du bâtiment, donne aux habitants du premier étage la facilité de parvenir jusqu'aux préaux pour le service de la salle. Cette conception architectonique rend le rez-de-chaussée complètement indépendant du premier étage et *vice versa*.

Les lits satisfont aux trois indications essentielles d'une propreté sûre, facile, économique. Ils préservent les parquets des souillures occasionnées par les excréments involontaires des malades, et s'opposent aux chutes si ordinaires chez les paralytiques. Leur confection nous étant propre, nous croyons, en les décrivant, être utile aux médecins voués à ce genre d'études.

Les lits ont 1^m95^c de longueur sur 0^m88^c de largeur; la tête et les pieds ont environ 1 mètre de hauteur.

Pour préserver les parquets et les plafonds de l'infiltration des urines, on a construit un bassin en zinc, occupant la partie moyenne du fond du lit, sur une longueur de 1 m. sur 0^m88^c de largeur. Ce bassin est infundibuliforme. Un vase mobile, qu'on renouvelle aussi souvent que l'exigent les soins de propreté, est destiné à recevoir les liquides. Il repose sur un double fond en zinc. A 0^m25 au-dessus de ce bassin, dans toute l'étendue de sa surface, se trouvent deux tringles en fer suspendues à trois crochets fixés à la partie inférieure de chaque barre moyenne de ce lit. Ces tringles soutiennent un hamac en fil, à mailles solides, recouvert par une espèce de lange en feutre épais et lâche, sur lequel on place le drap du lit. Cette disposition permet aux liquides de filtrer promptement sur le bassin, et de se rendre dans le vase.

A la tête et aux pieds du lit, sur un support en bandes de fer, reposent une paillasse et un matelas de 0^m50^c de longueur; ils forment, avec le hamac, un plan incliné, et contribuent à entretenir la chaleur des extrémités inférieures et de la poitrine des malades. Un semblable arrangement facilite le renouvellement du linge souillé, et rend la surveillance de cette opération aussi prompte que possible; il évite aux gens de service le travail dégoûtant, difficile, long et coûteux d'extraire de chaque paillasse la paille imprégnée des excréments.

Enfin, les côtés du lit forment berceau; ils ont 0^m60^c de hauteur, se brisent au moyen de charnières et peuvent se fermer ou s'abaïsser à volonté: on les fixe aux montants du lit avec de petites clavettes en fer. Enlever commodément les malades de leur couchette, ou les y placer, les mettre à l'abri d'une chute, tels sont les avantages qui résultent de cette combinaison.

Maintenant que ces lits nous sont connus, il s'agit d'en indiquer le nombre. D'abord il est évident que tous les lits destinés à recevoir des gâteaux doivent être ainsi conçus, et il me semble hygiénique, et même économique, d'en meubler complètement l'infirmerie; car les aliénés atteints de maladies incidentes gâtent très-fréquemment, et il serait imprudent d'exposer les parquets, les plafonds et les salles à des dégradations qui auraient le grave inconvénient de les infecter. Du reste, comment pronostiquer sûrement si un aliéné porté à l'infirmerie sera exempt d'incontinence d'urine, symptôme si ordinaire des maladies cérébrales? Aussi nos 52 lits sont-ils ainsi confectionnés.

Deux calorifères situés dans les voûtes du bâtiment échauffent les salles du rez-de-chaussée. Cet air est versé à leurs extrémités par deux ouvertures de 0^m22^c de diamètre, des bouches de chaleur au niveau du sol ne pouvant convenir à une infirmerie de ce genre, où elles eussent laissé pénétrer dans les tuyaux des liquides infects. Cette précaution est indispensable à la salubrité de dortoirs qui servent en même temps de promenoir pendant l'hiver et de réfectoire. Des tables portatives y sont placées ou en sont enlevées à volonté. Deux ouvertures J pratiquées à l'autre extrémité de chaque salle, et aboutissant, par un canal K creusé sous le carreau, à la cheminée des calorifères souterrains L, parcourue dans toute sa longueur par le tuyau qui en porte la fumée, exercent une ventilation puissante. Une ouverture de même dimension, conduisant l'air dans la même cheminée, ventile le premier étage concurremment avec le foyer du calorifère placé dans cette salle. Tout ce que nous avons dit sur le mode de chauffage et de ventilation du bâtiment précédent peut s'appliquer à celui-ci. Nous ne reviendrons pas sur cette théorie.

Les lieux d'aisance M sont situés à l'ouest sur le milieu d'un saut-de-loup, à une certaine distance des bâtiments, pour éviter le méphitisme. On a objecté, il est vrai, que les malades, pour s'y rendre, seraient exposés aux intempéries de l'air et des saisons; mais je réponds qu'il est facile de soustraire à ce contact ceux d'entre eux auxquels il pourrait être nuisible, au moyen de bassins et de chaises percées qu'on tient constamment propres. Ce service est sans doute pénible pour les infirmiers; mais c'est principalement le bien-être des malades, pour lequel ces asiles sont créés, que le médecin doit avoir en vue: et il est nécessaire, avant tout, d'empêcher l'insalubrité des salles. En vain dirait-on que les latrines séparées par un courant d'air des bâtiments comme à l'hôpital Beaujon, à Paris, concilieraient les deux systèmes; je répondrais que si l'air est nuisible au malade, celui-ci ne saurait s'y exposer; que, dans le cas contraire, il fera aussi bien trente pas que dix, et que la considération de ne pas infecter les dortoirs et les galeries doit être puissante.

Les latrines sont en outre disposées de façon qu'on puisse, à des heures réglées, faire passer les démentes et les gâteuses sur le siège: on leur crée, de la sorte, des habitudes d'excrétion qu'on observe dans les organismes sains, si la vie est régulière. Propreté des salles et des malades, tels sont les avantages qu'on en retire. Comme dans le quartier des paisibles, elles répondent, en outre, aux trois indications de sûreté, de moralité et de salubrité.

Les préaux N ont 18 m. 58 c. de largeur sur 20 mètres de longueur. Cet espace est calculé de manière à concentrer convenablement les malades et à pouvoir ainsi les surveiller et les secourir aisément. Ils ont une clôture au midi, au nord et à l'ouest. Les gâteuses sont donc à l'abri des vents froids, et par la petite élévation des murs, qui est de 2 mètres, elles sont exposées, pendant la rigueur de l'hiver et la saison d'automne, aux rayons bienfaisants du soleil.

Deux vôttes de verdure et un jet d'eau embelliront et assainiront cette retraite, que la vue d'un riant côteau adoucirait encore si elle n'était consacrée à des malheureux insensibles, pour la plupart, aux charmes de la nature, et même aux soins affectueux que la philanthropie ou la charité leur prodigue. Les aliénées atteintes de maladies accidentelles jouissent de ces dons de la nature et de l'art.

Tel est le quartier des infirmeries: je dis infirmeries, car il me semble rationnel de classer convenablement dans une même habitation les paralysies, les démences graves, avancées, et les maladies accidentelles. Ces différentes lésions n'exigent-elles pas toutes des soins particuliers, des conditions spéciales de chaleur, de ventilation, de ré-

gime, de médicaments? Et le bien-être des malades, ainsi qu'une sage économie, ne réclament-ils pas cette concentration? Le bâtiment qui leur est consacré est, du reste, isolé par un courant d'air des ailes principales; il est exposé au plein levant, élevé au-dessus du sol et relié par une galerie de service à tout l'ensemble de l'édifice, principalement au bâtiment central, concourant ainsi à la variété dans l'unité. Cette conception, fécondée par M. Ferrus, a été habilement réalisée par M. Boivin, architecte du département de l'Yonne.

GIRARD DE CAILLEUX,

Membre correspondant de l'Académie royale de médecine.



ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS D'AUXERRE.

Infirmeries.

Plan.

